

# ACTIZYM<sup>®</sup> CLARIF

## Fiche Technique

Date d'émission : Mai 2022 | Page 1/1

### Enzyme pectolytique de la clarification des moûts blancs et rosés

**Description :**

**ACTIZYM<sup>®</sup> CLARIF** est une enzyme pectolytique concentrée, produite à partir de souches sélectionnées d'*Aspergillus niger*.

**ACTIZYM<sup>®</sup> CLARIF** a été spécialement développé pour la clarification rapide des moûts et la clarification issue de macération pelliculaire à basse température (< 12°C). Il contient différentes activités : Pectinlyase (PL, IUB 4.2.2.10), activité principale, fondamentale pour décomposer la pectine estérifiée ; Polygalacturonase, (PG) riche en activité endo-PG qui, en synergie avec la (PL), assure une clarification plus rapide ; La pectine estérase (PE), qui prépare le substrat pour l'action du PG et l'arabanase (AR) pour une dégradation supplémentaire des parties ramifiées de la pectine. L'enzyme a été purifiée de l'activité cinnamyl-estérase.

**Activité :**

**ACTIZYM<sup>®</sup> CLARIF** est une enzyme liquide standardisée avec une activité de 240 PLU/g.

**Application & Dosage :**

**ACTIZYM<sup>®</sup> CLARIF** est une enzyme clarifiante. Après dilution à 10% dans de l'eau ajouter directement dans le moût de raisin.

Application	Dosage	Recommandation
Clarification	2-4 ml /hl	8 à 12 heures à 20 °C
Contact pelliculaire	2-4 ml /hl	2 à 8 heures à < 15 °C

**Réglementation BIO et NOP :**

**ACTIZYM<sup>®</sup> CLARIF** est autorisé en Agriculture Biologique, selon le Règlement Européen CE n° 834/2007 – RUE 203/2012 et le Règlement Américain NOP. Elle peut être utilisée dans le traitement du vin biologique uniquement pour la clarification.

**Emballage & Stockage :**

**ACTIZYM<sup>®</sup> CLARIF** est disponible en flacons de 1kg et 25kg. Il est recommandé de stocker le produit à 4-8°C pour garder l'activité maximale durant 24 mois.

**Sécurité:**

Les produits enzymatiques doivent être manipulés avec précaution. Veuillez consulter la fiche de donnée de sécurité disponible séparément pour plus d'information.

### Produits en CE pour H.O.P. SAS

Produit à usage alimentaire. A usage œnologique. Exclusivement à usage professionnel. Conforme à la réglementation en vigueur. Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie, en aucun cas l'utilisateur est déchargé du respect de la législation en vigueur et des normes de sécurité.

Date d'émission : 15/05/2022

Date de révision 17/05/2022

version : 1

## RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : mélange  
Nom commercial : ACTIZYM®CLARIF  
Type de produit : Usage œnologique  
Groupe de produit : Produit commercial  
Autre moyen d'identification : E508 – E202

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels  
Utilisation de la substance/mélange: Préparation de pectinase pour le traitement du raisin ou du moût  
Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

H.O.P. SAS  
13 rue Paul Guéry  
34120 PEZENAS, France  
Tel : 04 67 09 47 67, Fax : 04 67 09 46 93, mail : [info@h.o.p.com](mailto:info@h.o.p.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Allemagne	Services of the Poison Control Centre		+49 30 192 40
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (VIZ)		+43 1 406 43 43
Bulgarie	Emergency Medical Institute Pirogov		+359 2 9154 409
Espagne	Teléfono Instituto Nacional de Toxicología		+34 156 20420
France	ORFILA		+33 1 40 05 48 48
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&	11762 Athens	+30 2 10 779 3777
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet	Nagyvárad tér 2. 1437 Budapest, Pf. 839	+36 80 20 11 99
Italie	Centro Antiveleni, Roma		+39 06 305 4343
République Tchèque	Toxikologické informační Středisko	Na Bojišti 1 120 00 Praha 2	+420 224 919 293 +420 224 915 402

Fiche de données de sécurité  
Règlement (UE) 2015/830

Roumanie	Department of Clinical Toxicology	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000
Afrique du Sud	Tygerberg poison Information Centre	Division of Clinical Pharmacology Faculty of Medicine and Health Sciences Stellenbosch University-PO Box 241	0 861 555 777 + 56 2 2 247 3600
Australie	NSW Poisons information Centre	The 6100 Cape Town at Westmead	13 11 25 +56 2 2 247 3600
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage	1 800 463-5060
Chine	National Poison Control Center	Chinese Center for Disease Control and	+86 10 831 32 046
États Unis	American Association of poison control centers	515 King St., Suite 510 VA 22314 Alexandria	1-800-222-1222 +56 2 2 247 3600
Russie	Информационно-консультативный центр по токсикологии (RTI С) Министерство Здравоохранения	3 Сухаревская Площадь Блок 7 129090 г Москва	+7 495 628 1687 (только на русском)

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

[CLP:GHS]:Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 H334

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

:Danger

Mentions de danger (CLP)

: H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosol,vapeurs.

P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter unéquipement de protection respiratoire.

P304+p340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin/...

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Irritation légère des yeux. Irritation légère de la peau.

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom des ingrédients	Identification du produit	%	Classification selon le règlement CE N°1272/2008 [CLP]
Enzyme Pectin lyase (EC 4.2.2.10)	(CAS-No.) 9033-35-6 (EINECS-No.) 232-894-5-	1-10%	Resp. Sens. 1, H334

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Premiers soins général

: Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Sensibilisation : le contact peut provoquer des réactions allergiques chez l'être humain.

## Fiche de données de sécurité

Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Informations plus détaillées : voir rubriques 11.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux, difficultés à respirer ou d'autres signes d'intoxication peuvent se produire après quelques heures.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation légère des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre, mousse résistante aux alcools, eaupulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
---	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Évacuer le personnel vers un endroit sûr. Assurer une ventilation d'air appropriée.
-------------------	---

## Fiche de données de sécurité

Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p. ex sable, terre, vermiculite.

Procédés de nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés, Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations

: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les gaz, vapeurs.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage

: Conserver dans un local bien ventilé. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Équipement de protection individuelle :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**Matériaux pour vêtements de protection :**

Vêtements de protection à manches longues.

**Autres informations :**

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savondoux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**Mesure de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P3 pour particules toxiques.

Corps et visage : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants en caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc butyle. Gants en latex. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Protections des yeux : Lunettes de protection

Type	Utilisation	Caractéristiques	Standard
Lunette de sécurité	Poussières	Avec protection latérales	EN166

**8.3. Contrôle d'exposition de l'environnement**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement. Peut être éliminé dans une station d'épuration des eaux usées.

**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide

Apparence : Liquide

Couleur : Marron

Odeur : Caractéristique du produit

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 3.5-5.0

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.10-1.25

Solubilité : soluble dans l'eau

LogPow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité  
 Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses dans les conditions normales d'emploi.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes ou étincelles. Humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune, à notre connaissance.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Voir rubrique 5.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë (orale) : Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

**Enzyme Pectin lyase (9033-35-6)**

LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
---------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

Lésions oculaires graves/irritations oculaire : Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.

Danger par aspiration : Non classé.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Sensibilisation : le contact peut provoquer des réactions allergiques chez l'être humain.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Écologie général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé.

Fiche de données de sécurité  
Règlement (UE) 2015/830

<b>Enzyme Pectin lyase (9033-35-6)</b>	
CL50 poisson 1	Non disponible
CE50 Daphnie 1	Non disponible
ErC50 (algues)	Non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Enzyme Pectin lyase (9033-35-6)**

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Enzyme Pectin lyase (9033-35-6)**

Log Pow : < 0  
Potentiel de bioaccumulation : Il ne se produit aucune bioaccumulation significative

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**RUBRIQUE 13 : Information à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Méthode de traitement des déchets

: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Vider les résidus de l'emballage. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / AND

	Numéro ONU	Nom d'expédition ONU	Classe danger de transport	Emballage	Dangers environnementaux	Information additionnelle
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non	-
<b>ADN</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non	-
<b>IMDG</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non	-
<b>IATA</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non	-

Transport en vrac selon l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement CE 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux : Non applicable.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été nécessaire et / ou a été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure utilisée pour déterminer la classification selon le Règlement de l'UE 1272/2008 [CLP / GLS]

Texte intégral des phrases H et EUH :	
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### AVIS POUR L'UTILISATEUR

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité, à la date de publication, sont censées être vraies et correctes. Cependant, l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et de toutes recommandations ou suggestions sont faites sans garantie. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sûre et appropriée de cette préparation. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas des spécifications analytiques, pour lesquelles veuillez-vous référer à nos fiches techniques. Le format de cette FDS fait référence au règlement CE 1907/2006 tel que modifié et est recommandé par l'Association des fabricants et formulateurs de produits enzymatiques (AMFEP).

# Attestation ACTIZYM

## Utilisation Agriculture Biologique

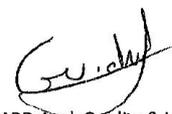
Date d'émission : Mars 2022 | Page 1 / 1

---

- La société **OENOBIOTECH SAS** atteste que les levures ci-dessous :
  - ACTIZYM FLOT
  - ACTIZYM CLARIF

Sont conformes au règlement européen CE n° 834/2007 – RUE 203/2012 et du règlement américain NOP.

- Les produits sont utilisables uniquement si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO.
- Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."



GUICHARD Axel, Quality & Laboratory Manager  
*Engineer in Industrial Biology*  
OenoBioTech SAS